
A. CONDITIONS D'ACHAT GENERALES BIENS CONSOMMABLES**Commandes:**

1. Les conditions d'achat ci-dessous font partie intégrale du contrat entre le Groupe Beddeleem et le fournisseur. En acceptant la commande le fournisseur accepte immédiatement ces conditions en excluant les conditions de vente éventuelles de son côté. Des commandes orales / téléphoniques ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par un ordre d'achat signé. Uniquement après renvoi de la copie signée pour accord par le fournisseur de l'ordre d'achat, la commande est définitive. Chaque changement fait à la commande par le fournisseur, a comme conséquence que le contrat ne se réalise pas.

Confirmation de commandes:

2. Si le fournisseur envoie une confirmation de commande avec la demande de la renvoyer signée, cette signature n'implique pas l'acceptation des conditions de vente éventuelles du fournisseur.
3. Si des choses fautives sont reprises de notre ordre d'achat sur la confirmation de commande, la responsabilité pour l'erreur reste irrévocablement chez le fournisseur et il est obligé de rectifier cette erreur sans frais supplémentaires et changements de délai.

Livraisons:

4. Les biens doivent être livrés sur l'adresse indiquée dans la commande ou communiquée plus tard par le Groupe Beddeleem. Les délais de livraison sont contraignants pour le fournisseur. S'ils ne peuvent pas être respectés, le fournisseur est obligé d'en notifier immédiatement le Groupe Beddeleem et de communiquer une nouvelle date de livraison. Dans ce cas-ci, le groupe Beddeleem peut soit accepter cette nouvelle date, qui remplace alors la date prévue à l'origine, soit considérer le contrat comme résilié. Si le groupe Beddeleem opte pour la résiliation, il le confirmera immédiatement par lettre recommandée. Les dégâts qu'il encourt à cause de la livraison tardive ou la résiliation à cause de livraison tardive est complètement à charge du fournisseur.

Emballage:

5. Sauf mention contraire dans l'offre de prix et le message d'envoi qui accompagne les biens, les emballages sont considérés comme perdus. Néanmoins, s'il est stipulé explicitement que les emballages seront facturés, alors ils seront récupérés par le fournisseur et celui-ci nous créditera pour la même valeur. Des commandes à phases (p.ex. étage), des longueurs spécifiques et des indications de locaux ne sont valables et ne seront acceptés à la livraison que quand la phase, la longueur et l'indication de local sont répétés sur les emballages. À défaut de ceci la livraison sera soit acceptée soit refusée et renvoyée sans porter atteinte dans les deux cas au droit d'indemnisation.
Beddeleem s'efforce de limiter les déchets d'emballage et privilégie les emballages réutilisables ou recyclables. Les fournisseurs sont invités à y contribuer activement en utilisant, dans la mesure du possible, des solutions d'emballage circulaires, des emballages en vrac ou des emballages consignés.

Envoie:

6. Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison en double exemplaire ou sous forme digitale et traçable, mentionnant:
 - numéro de référence de l'ordre d'achat du Groupe Beddeleem;
 - numéro de projet;
 - phase du projet;
 - nom du fournisseur;
 - détails des biens.
7. La note d'envoi doit être présentée pour signature à chaque livraison au service de réception de biens et/ou le responsable de chantier. Les biens sont envoyés à risque du fournisseur jusqu'à l'adresse de livraison, comme mentionnée sur l'ordre d'achat ou communiquée plus tard.

Acceptation, approbation:

8. La signature de la note d'envoi à la livraison ne vaut que pour réception, et sous réserve explicite de vérification concernant la quantité, la conformité et la qualité des biens livrés. Ces contrôles peuvent être faits par après, même jusqu'au moment du traitement effectif des matériaux livrés sur le chantier auquel ils sont destinés. Un paiement préalable de la facture ne peut jamais être invoqué comme acceptation tacite des biens. Si les biens livrés ne répondent pas à ce qui est commandé, le Groupe Beddeleem peut les refuser et le fournisseur est tenu à les reprendre sur ses propres frais ou le groupe Beddeleem peut les renvoyer aux frais du fournisseur, sans que ceci porte atteinte au droit du Groupe Beddeleem d'exiger une indemnisation à cause de rupture du contrat. Si aucune disposition spécifique en matière de qualité n'est mentionnée dans le bon de commande, le fournisseur doit toujours livrer des produits de premier choix.
9. Du stockage temporaire des biens refusés ne peut pas être considéré comme approbation et acceptation ; le risque et le coût de ce stockage est à charge du fournisseur.

Qualité:

10. Nous nous réservons le droit de renvoyer les biens non conformes à la qualité commandée aux frais du fournisseur. En cas de défauts uniquement les poids, longueurs, quantités et unités constatés par nous sont acceptés. Le fournisseur est libre de venir les constater sur place ; une compensation des frais éventuels qui en suivent peut être facturé au fournisseur.

11. Si dans l'ordre d'achat il n'y a pas de conditions de qualité spécifiques décrites, le fournisseur doit toujours livrer la meilleure qualité.
12. Si après installations des biens livrés, il s'avère que la qualité des biens n'est pas conforme à la qualité commandée, les frais de la démolition, la reproduction et le remontage sera complètement à charge du fournisseur.

Durabilité et entrepreneuriat responsable:

13. Beddeleem aspire à une gestion durable et responsable de son entreprise. C'est pourquoi outre les présentes conditions générales d'achat, les dispositions de la politique d'achat de Beddeleem, le Code de conduite, notre déclaration de politique et nos procédures internes en matière d'environnement, de sécurité et de responsabilité sociale s'appliquent également.
14. Le fournisseur est tenu de ne livrer que des marchandises conformes aux normes en vigueur.
15. Le fournisseur ou le sous-traitant est tenu de respecter les exigences en matière de sécurité et d'environnement lors de la commande, y compris le marquage CE, les déclarations CE et les manuels en néerlandais.
16. Les fournisseurs doivent garantir que les produits livrés ne contiennent pas de substances nocives telles que le Cr6 et que les traitements de surface sont conformes aux normes environnementales. Beddeleem se réserve le droit de faire tester les produits afin de vérifier leur conformité à ces normes.
17. Tous les certificats de produit applicables (PEFC, FSC, EPD, CE, ...) sont remis avant la commande et la livraison.
18. S'il existe des variantes ayant un impact environnemental moins important, le fournisseur est tenu de les proposer.
19. Le fournisseur ou le sous-traitant fait preuve de transparence quant à ses mesures en matière de durabilité au moyen de certificats, de rapports ou de labels reconnus (tel que ISO, VCA, Ecovadis, B Corp, SBTi, etc).
20. Le fournisseur est tenu de coopérer à la réduction des émissions de scope 3 et à la promotion des énergies renouvelables dans la chaîne.
21. Beddeleem se réserve le droit de soumettre ses fournisseurs à des audits dans les domaines de droits de l'homme, de l'éthique, de l'environnement et de la sécurité. En cas de manquements constatés, un plan d'amélioration est imposé dans un délai convenu.

Prix:

22. Les prix mentionnés sur l'ordre d'achat sont fixés et non révisables jusqu'au moment de la livraison et de la facturation. Des augmentations de prix durant cette période (même dues à des tiers) sont à charge du fournisseur. Le montant dû sera fixé en appliquant les prix d'unité convenus sur les quantités livrées et acceptées.

Paielements:

23. Les factures doivent contenir les éléments suivants :
 - numéro de référence de la commande d'achat de la SA – Beddeleem
 - numéro de référence de la note d'expédition du fournisseur
 - numéro de projet
 - phase du projet
 - détails des biensEn cas de livraisons partielles, les factures ne sont payables qu'après accord mutuel. Lorsque la livraison complète était requise, le délai de paiement ne commence qu'à partir du moment où la livraison complète a été effectuée. Les factures sont payables à notre choix:
 - soit net à 60 jours fin de mois DATE DE RÉCEPTION de la facture;
 - soit en comptant - 3 % de réduction.

Garanties:

24. Tous les biens sont garantis contre des erreurs de construction, des manques de matières premières et des défauts visibles et invisibles. Lors d'une livraison défectueuse le Groupe Beddeleem est habilité à obtenir du fournisseur un remplacement sans frais des biens défectueux dans un délai raisonnable, ou le Groupe Beddeleem peut exiger la résiliation du contrat juridiquement. Dans ce cas-ci le fournisseur sera tenu à indemniser tous les dégâts directs et indirects causés par la livraison défectueuse. Ceci vaut pour les dommages prévus et imprévus. Il devra également protéger le Groupe Beddeleem de toutes les responsabilités envers des tiers qui auraient leur origine dans la livraison défectueuse, et de toutes les responsabilités éventuelles de tiers à cause d'infractions à leurs brevets en fabriquant les biens livrés.

Propriété industrielle:

25. Tous les plans et/ou modèles que le Groupe Beddeleem procurerait au fournisseur en vue d'une obtention d'une offre ou lié à l'exécution de la commande, restent la propriété du Groupe Beddeleem, doivent être retournés par le fournisseur après utilisation, sauf avis contraire du Groupe Beddeleem. Le fournisseur doit traiter les documents de façon confidentielle et ne peut en aucun cas les remettre à des tiers ou les présenter pour consultation. Tous les abus contre ceci feront l'objet d'une procédure judiciaire.

Différents:

26. Pour tout différent qui suit de ce contrat ou des contrats spécifiques à l'exécution de celui-ci uniquement les tribunaux de Gand sont compétents. Ce contrat est complètement et uniquement soumis à la loi Belge.

B. CONDITIONS D'ACHAT GENERALES BIENS D'INVESTISSEMENT**Commandes:**

1. Les conditions d'achat ci-dessous font partie intégrale du contrat entre le Groupe Beddeleem et le fournisseur. Malgré la disposition contradictoire qui apparaît dans les bons de commande, les contrats ou d'autres documents de notre part, les commandes ne sont passées que sous les conditions mentionnées ci-après, sauf si les documents contiennent des conditions particulières qui sont alors explicitement mentionnées sur le document. Ces conditions spécifiques ne valent alors que pour cette commande spécifique et ne peuvent pas être acceptées comme générales. Des accords oraux ne sont pas acceptés.

Modifications à des commandes:

2. Le Groupe Beddeleem a le droit de changer le délai de livraison d'une commande s'il en informe immédiatement le fournisseur et fait connaître les changements par écrit.

Livraison:

3. L'envoi, le transport et la décharge sont à charge et au risque du fournisseur. Le fournisseur assure les biens jusqu'à l'endroit de la mise en service. Si des frais d'envoi sont mis à charge au Groupe Beddeleem, ceci doit être confirmé par écrit préalablement par le Groupe Beddeleem. Toutes les livraisons sont censées avoir lieu pendant les heures d'ouvertures normales de l'entreprise.
4. L'emballage est à la charge du fournisseur. L'emballage doit être adapté au transport et doit être conforme aux réglementations en vigueur. L'emballage doit éviter toute forme de dégât pendant le transport. Si l'emballage représente une valeur elle sera mise à disposition pour enlèvement à la demande du fournisseur.
5. Les délais de livraison comme mentionnés sur la commande doivent être respectés ponctuellement sous peine d'une sanction financière à l'expiration du délai et sans mise en demeure préalable. En cas de retard nous nous réservons le droit d'annuler la commande. Uniquement un accord préalable de notre part peut permettre un changement des délais prévus. L'amende qui est applicable en excédant les délais de livraison est de minimum 0,5% du montant commandé par jour calendrier.

Caution du fournisseur:

6. Le fournisseur déclare nous protéger contre tout type de plainte de la part des titulaires de brevets d'invention ou de propriétaires de procédés de fabrication des objets offerts ou livrés. Le délai minimal de caution complète est de 24 mois après la mise en service.

Approbation:

7. Les biens sont réceptionnés à l'adresse de livraison. Signer pour réception ne signifie pas que nous approuvons les biens. Tous les documents et informations à ce sujet doivent être ajoutés à la livraison. Les biens qui ne sont pas signés pour réception ne peuvent pas être acceptés.
8. Nous nous réservons le droit de refuser tous les biens qui ne sont pas exécutés selon les conditions prévues et de les renvoyer aux frais du fournisseur. Du stockage temporaire des biens refusés ne peut pas être considéré comme approbation et acceptation ; le risque et le coût de ce stockage est à charge du fournisseur.

Contrôle de qualité:

9. Nous nous réservons le droit de renvoyer les biens non conformes à la qualité commandée aux frais du fournisseur. En cas de défauts uniquement les poids, longueurs, quantités et unités constatés par nous sont acceptés. Le fournisseur est libre de venir les constater sur place; une compensation des frais éventuels qui en suivent peut être facturé au fournisseur.
10. Mise en service des machines. Une machine n'est mise en service que si elle est opérative sans erreurs pendant minimum 8 heures ou une journée en présence de l'installateur et notre opérateur. La mise en service comprend le moment que la machine fonctionne sans erreurs et que notre personnel est formé à utiliser la machine. Si après la mise en service, un arrêt de production a lieu, dû à l'installateur, la date de la mise en service est reportée à nouveau. En d'autres mots, la machine doit produire pendant 6 mois sans erreurs avant que la dernière tranche de 10% puisse être payée. (Voir ci-dessous.)

Factures:

11. Les factures ne sont payées que si elles répondent aux conditions d'achat et si elles contiennent la référence de notre bon de commande. Nous nous réservons le droit de renvoyer les factures qui ne répondent pas à ceci. Le délai de paiement ne débutera qu'au moment que la facture correcte soit reçue quel que ce soit la date originale de la facture.
12. Les factures sont payées 60 jours après réception de la facture, sauf si mentionné différemment sur le bon de commande ou dans le contrat de livraison. Sauf si convenu autrement, la facture d'un bien d'investissement est payée comme suite :
 - 30% à la commande, s'il y a garantie bancaire du fournisseur

- 30% à la livraison, s'il y a garantie bancaire du fournisseur
- 30% à la mise en service

13. - 10% 6 mois après la mise en service (voir ci-dessus)

Litiges:

14. Tous les litiges qui n'ont pas été réglés à l'amiable seront soumis au tribunal de commerce de Gand. Seuls les tribunaux de Gand sont compétents pour tous les litiges découlant du présent contrat ou de contrats spécifiques pris en application de celui-ci. Le présent contrat est entièrement et exclusivement soumis au droit belge.

Durabilité et responsabilité entrepreneuriale:

1. Beddeleem aspire à une gestion durable et socialement responsable. C'est pourquoi outre les présentes conditions générales d'achat, les dispositions de la politique d'achat de Beddeleem, le Code de conduite, notre déclaration de politique et nos procédures internes en matière d'environnement, de sécurité et de responsabilité sociale s'appliquent également.
2. Le fournisseur est tenu de ne livrer que des marchandises conformes aux normes en vigueur.
3. Le fournisseur ou le sous-traitant est tenu de respecter les exigences en matière de sécurité et d'environnement lors de la commande, y compris le marquage CE, les déclarations Ce et les manuels en néerlandais.
4. Beddeleem se réserve le droit de soumettre ses fournisseurs à des audits dans les domaines des droits de l'homme, de l'éthique, de l'environnement et de la sécurité. En cas de manquements constatés, un plan d'amélioration est imposé dans un délai convenu.